

## Focus macro-économique

# Evolution du marché du travail wallon

**L'objectif de ce focus est de dresser un état des lieux des performances wallonnes en matière d'emploi et de chômage au cours des 20 dernières années.**

**Tant dans une perspective historique que comparative, le diagnostic est sombre.**

**Certes, la reprise économique des deux dernières années a entraîné une création d'emplois suffisante pour commencer à infléchir la courbe du chômage.**

**Mais le rebond conjoncturel actuel ne pourra pas, par définition, réduire la forte composante structurelle du chômage wallon.**

En introduction, nous présentons succinctement les deux principaux indicateurs du marché du travail, à savoir le taux d'emploi et le taux de chômage, au regard de l'évolution de la structure d'activité de la population régionale wallonne.

Ensuite, nous nous attachons à caractériser l'évolution de l'emploi en Wallonie de 1985 à ce jour. Dans ce contexte, nous nous arrêtons sur les récentes bonnes performances wallonnes en matière de créations d'emplois. Nous nous focalisons également sur la croissance de l'emploi salarié, dont la ventilation entre emplois privés et publics s'avère plus qu'éclairante.

Enfin, nous abordons l'aspect «chômage». Certes, grâce à la reprise économique, un léger fléchissement du chômage wallon s'observe depuis quelques mois. Toutefois, nous montrons, dans cette seconde partie, qu'un chômage structurel persiste à un niveau très élevé en région wallonne, allant de pair avec des durées moyennes d'inoccupation longues et une incidence élevée sur les jeunes et les moins qualifiés.

## 1. Le cadre général : des postes de travail se créent... mais pas assez en regard de l'augmentation de la main-d'œuvre

Le tableau 1 en page 16 reprend l'évolution des différents groupes de personnes identifiés, en termes du marché du travail, au sein d'une population donnée. Le tableau 2, pour sa part, fournit les deux indicateurs principaux, à savoir le taux d'emploi et le taux de chômage, calculés à partir de cette segmentation de la population en âge de travailler<sup>(1)</sup>. Que nous apprennent ces deux tableaux ?

Après la relative stabilité qui a prévalu dans les deux Régions entre 1985 et 2000, Flandre et Wallonie connaissent, depuis 6 ans, des évolutions divergentes de leur population en âge de travailler. La Wallonie voit arriver sur son marché du travail une population sans cesse grandissante et, selon les projections, ce mouvement devrait se poursuivre dans l'avenir. La population flamande en âge de travailler connaît, quant à elle, une évolution plus modérée. Les prévisions à moyen terme tablent même sur une diminution du nombre d'individus en âge de travailler, en raison du vieillissement de la population.

Au vu de cette évolution démographique, combinée à une évolution socioéconomique marquée par une hausse du taux de participation au marché du travail (taux d'activité), la Wallonie a vu sa population active augmenter. En d'autres termes, le marché du travail wallon s'est retrouvé face à une main-d'œuvre croissante à absorber.

<sup>(1)</sup> Voyez l'**Encadré 1** pour une explication de la terminologie relative à la structure d'activité de la population et la définition des indicateurs du marché du travail.

Entre 2002 et 2004, la région wallonne a failli dans cette tâche et le nombre de demandeurs d'emploi s'est significativement accru, induisant de la sorte une hausse du taux de chômage. Ainsi, en 2004, le taux de chômage wallon a franchi la barre des 12%, soit un taux plus de deux fois supérieur à celui de la Flandre (5,4%). Tandis que le taux d'emploi est retombé à 55,1%, creusant ainsi un écart de plus de 9 points de pourcentage avec la Flandre (64,3%).

Par contre, ces deux dernières années, la Wallonie a généré une création nette d'emplois<sup>(2)</sup> (hausse de la population active occupée) (+2,9% en 2005 et +1,1% en 2006), relativement plus importante qu'en Flandre (+1,5% en 2005 et +0,9% en 2006). Pour 2006, ces créations d'emplois lui ont permis une stabilisation de son taux d'emploi à 56,1% et une légère baisse de son taux de chômage, à 11,8%<sup>(3)</sup>.

**Tableau 1 - Evolution de la structure d'activité de la population régionale**

	85-90	90-95	95-00	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
<b>WALLONIE</b>	<i>personnes</i>									
Population totale en âge de travailler	0,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,5%	0,5%	0,6%	1,1%	1,0%	2.242.543
Population active	0,0%	1,5%	0,6%	-1,2%	0,4%	1,8%	1,2%	2,8%	0,9%	1.426.133
- Actifs en chômage	-6,2%	10,6%	-5,2%	-4,8%	7,1%	4,3%	12,3%	1,6%	-0,6%	167.614
- Actifs occupés	0,7%	0,4%	1,4%	-0,8%	-0,4%	1,5%	-0,1%	2,9%	1,1%	1.258.520
<b>FLANDRE</b>										
Population totale en âge de travailler	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,2%	0,3%	0,2%	0,6%	0,8%	4.016.669
Population active	-0,1%	1,6%	1,2%	-1,1%	1,3%	0,2%	2,1%	1,6%	0,4%	2.747.178
- Actifs en chômage	-13,7%	7,9%	-4,6%	-8,5%	25,0%	16,3%	-2,6%	1,8%	-8,3%	137.057
- Actifs occupés	0,9%	1,3%	1,5%	-0,8%	0,4%	-0,6%	2,4%	1,5%	0,9%	2.610.121

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, «Enquête sur les forces de travail» et calculs UWE

**Tableau 2 - Indicateurs du marché du travail**

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>WALLONIE</b>										
Taux de chômage	12,4%	9,0%	13,9%	10,3%	10,0%	10,6%	10,9%	12,1%	11,9%	11,8%
Taux d'emploi	49,6%	51,3%	52,1%	55,9%	55,4%	54,9%	55,4%	55,1%	56,1%	56,1%
<b>FLANDRE</b>										
Taux de chômage	8,9%	4,3%	5,8%	4,3%	4,0%	4,9%	5,7%	5,4%	5,5%	5,0%
Taux d'emploi	54,3%	56,2%	59,3%	63,9%	63,4%	63,5%	62,9%	64,3%	64,9%	65,0%

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, «Enquête sur les forces de travail»

<sup>(2)</sup> Ces chiffres se rapportent à l'emploi «résident». Il existe une autre mesure de l'emploi : l'emploi «intérieur». Voir l'**Encadré 2** pour les définitions précises.

<sup>(3)</sup> Ce taux correspond à celui issu des Enquêtes sur les forces de travail. Il diffère de celui souvent cité dans les médias, ce dernier étant d'une fiabilité statistique douteuse et reflétant le degré d'inactivité plutôt que le chômage au sens économique du terme. Pour plus d'explications, voir l'**Encadré 3**.

## Encadré 1 • Les trois indicateurs du marché du travail

### Définitions

- **La population en âge de travailler** (15 à 64 ans) regroupe les personnes potentiellement actives (c'est-à-dire susceptibles d'entrer sur le marché du travail).
- **La population active** est un concept qui reprend, au sein de la population en âge de travailler, les personnes qui sont effectivement sur le marché du travail. Soit ces personnes travaillent (population active occupée), soit elles sont sans travail mais à la recherche d'un emploi (population active inoccupée ou demandeurs d'emploi inoccupés).
- **La population inactive** regroupe les personnes dans la tranche d'âge des 15-64 ans qui ne sont pas sur le marché du travail (personnes au foyer, travailleurs bénévoles, étudiants)

### Les indicateurs

Trois indicateurs sont habituellement utilisés pour décrire les évolutions du marché du travail au sein d'un territoire et pour effectuer des comparaisons avec d'autres pays :

#### 1. Le taux d'activité

Le taux d'activité représente l'importance au sein de la population en âge de travailler des personnes qui se présentent sur le marché du travail pour obtenir/occuper un emploi, c'est-à-dire la population active.

#### 2. Le taux d'emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre les personnes qui occupent un emploi et la population en âge de travailler.

#### 3. Le taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre les personnes qui cherchent un emploi et la population active (emploi+chômage).

Ces indicateurs se calculent de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\text{Taux d'activité} &= \frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}} \\ \text{Taux d'emploi} &= \frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population en âge de travailler}} \\ \text{Taux de chômage} &= \frac{\text{Demandeurs d'emploi inoccupés}}{\text{Population active}}\end{aligned}$$

Après ces quelques considérations très générales, procédons à un examen plus détaillé des deux aspects du marché du travail wallon : l'emploi et le chômage.

## 2. L'emploi en Wallonie : 160.000 nouveaux postes de travail salariés en 20 ans

### 2.1. Les performances récentes sont bonnes

Pour la première fois en près de 20 ans, selon les chiffres de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) repris dans le tableau ci-contre, il semblerait que les performances de la Wallonie en matière de créations nettes d'emplois soient comparativement meilleures que celles de la Flandre : 1,09% de croissance de l'emploi résident wallon pour les deux dernières années, contre 0,93% en Flandre.

Afin de parfaire notre vision de l'emploi wallon, prenons le détail des derniers chiffres de l'emploi intérieur<sup>(4)</sup> (tableau 4). Ceux-ci, publiés en avril 2007 par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), confirment la tendance observée par l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT).

**Tableau 3 - Evolution de la population active occupée régionale**

	Wallonie	Flandre
1985-1990	0,72%	0,91%
1990-1995	0,56%	1,07%
1995-2000	1,23%	1,39%
2000-2005	0,05%	0,32%
2005-2006	1,09%	0,93%

Sources : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, «Enquête sur les forces de travail» et calculs UWE

## Encadré 2 • Les deux mesures statistiques de l'emploi

On distingue deux types de mesures de l'emploi :

### 1. L'emploi intérieur

L'emploi intérieur correspond au nombre de personnes qui travaillent dans des établissements situés sur le territoire considéré, peu importe leur lieu de résidence. Ainsi, l'emploi intérieur wallon, par exemple, dénombre les personnes qui travaillent dans des établissements situés en Wallonie.

C'est l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) qui est chargé de la publication des données annuelles relatives à l'emploi intérieur. Selon les dernières estimations disponibles (2005), l'emploi intérieur wallon se monte à 1.130.000 individus.

### 2. La population active occupée ou l'emploi résident

La population active occupée, quant à elle, reflète le nombre de personnes qui résident sur le territoire considéré et qui travaillent, peu importe leur lieu de travail. En d'autres termes, la population active occupée wallonne, par exemple, correspond au nombre de personnes qui résident en région wallonne et qui travaillent (que ce soit en Wallonie, à Bruxelles ou dans les pays limitrophes).

La population active occupée est estimée sur base des enquêtes trimestrielles (Enquêtes sur les Forces de Travail) du SPF Economie. Selon les derniers chiffres publiés (2006), la population active occupée wallonne tourne autour des 1.260.000 personnes.

Notons que la statistique de l'emploi intérieur, avec une comptabilisation des travailleurs au lieu d'occupation, donne une image plus proche de l'activité régionale.

<sup>(4)</sup> Pour une définition de l'emploi intérieur, voir l'Encadré 2

Pour 2004, l'emploi intérieur wallon enregistre une croissance de 1,4%, contre 0,7% pour la Flandre. En ce qui concerne l'année 2005, selon les premières estimations, portée par la bonne orientation de l'activité économique, la région wallonne aurait fait jeu égal avec sa consœur flamande (1,1%), soit une création nette de 12.500 emplois en Wallonie, pour 26.500 en Flandre.

Afin de nuancer quelque peu ces chiffres, mettons les en regard de l'évolution des populations actives régionales. L'emploi augmente de manière relativement soutenue en Wallonie. C'est

certainement un très bon point pour le marché du travail wallon. Celui-ci peut ainsi faire face à la hausse de la population active wallonne, tout en poursuivant l'effort de résorption du chômage. Quant aux performances de la Flandre en matière de créations d'emplois, elles ne sont certainement pas à dénigrer. Elles sont en phase avec la croissance plus modérée de la population active et une situation proche du plein emploi.

## 2.2. Salariés : un dosage public-privé à rééquilibrer

Poursuivant notre objectif de description du versant «emploi» du marché du travail wallon, concentrons-nous maintenant sur l'évolution de l'emploi salarié, l'emploi indépendant faisant l'objet d'une étude propre (étude 1).

Depuis 1985, selon les données de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), il s'est créé de l'ordre de 164.000 emplois salariés en Wallonie, soit une croissance de 21%, contre 31% en Flandre (+480.000 postes salariés).

La décomposition de la création nette d'emplois entre privé et public met en lumière deux distinctions intéressantes entre les Régions (graphique 1 et tableau 5)<sup>(5)</sup>.

Premièrement, en Wallonie, la croissance de l'emploi est tirée, quasiment à parts égales, par les secteurs public et privé : plus 20% pour le secteur public (+58.000 postes) et 22% pour le secteur privé (+106.000 postes). Par contre, en Flandre, si la progression de l'emploi public se chiffre également à 20% (+79.000 postes), l'augmentation de l'emploi privé se monte à 36% (+401.000 postes).

Au total, ces évolutions conduisent, pour l'année 2004, au partage de l'emploi salarié entre privé et public suivant. En Wallonie, le secteur privé concentre de l'ordre de 63% des postes de travail (586.000 postes), contre 37% pour le public (341.000 postes). En Flandre, 75% des emplois salariés se trouvent dans le secteur privé (1 523.000 postes) et 25% dans le secteur public (491.000 postes).

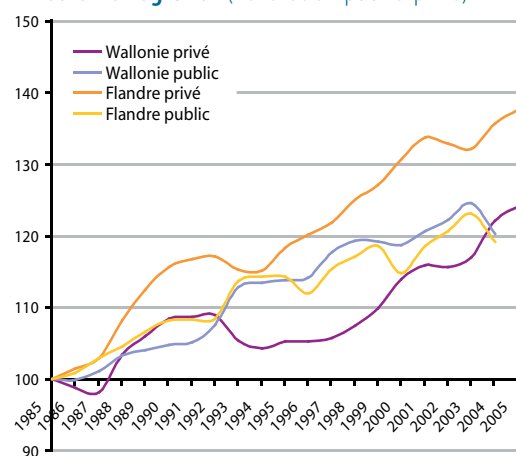
<sup>(5)</sup> Pour cette partie, voir l'article «Le marché du travail en Wallonie : un tableau en clair-obscur» de B. VAN HAEPEREN, paru en juin 2005 dans la revue Regards Économiques.

Tableau 4 - Evolution de l'emploi intérieur régional

	Emploi intérieur		Création nette d'emplois			
	Personnes		Emplois créés		Taux de création	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
2000	1.093.076	2.351.609	19.306	48.380	1,8%	2,1%
2001	1.102.936	2.388.089	9.860	36.480	0,9%	1,6%
2002	1.104.001	2.384.114	1.065	-3.975	0,1%	-0,2%
2003	1.102.236	2.378.910	-1.765	-5.204	-0,2%	-0,2%
2004	1.117.358	2.396.377	15.122	17.467	1,4%	0,7%
2005	1.129.879	2.422.868	12.521	26.491	1,1%	1,1%

Source : ICN et calculs UWE

Graphique 1 - Evolution de l'emploi salarié régional (ventilation public-privé)



Sources : ONSS - Statistiques décentralisées et calculs UWE

Tableau 5

	Wallonie		Flandre	
	1985	2004	1985	2004
<b>Nombre de postes salariés</b>				
Secteur privé	480.063	586.391	1.121.870	1.522.709
Secteur public	283.707	341.390	411.755	491.045
<b>Total</b>	<b>763.770</b>	<b>927.781</b>	<b>1.533.625</b>	<b>2.013.754</b>
<b>Part relative dans l'emploi salarié</b>				
Secteur privé	62,9%	63,2%	73,2%	75,6%
Secteur public	37,1%	36,8%	26,8%	24,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sources : ONSS - Statistiques décentralisées et calculs UWE

Par ailleurs, l'emploi privé wallon accuse plus durement les ralentissements conjoncturels et s'en relève plus difficilement, comme en témoigne l'évolution des courbes d'emplois privés wallonnes et flamandes, au début des années 80 et 90. Pour ces périodes, en Wallonie, on observe en effet une baisse plus prononcée de l'emploi et un redressement moins marqué. Il convient toutefois de tempérer ce constat, en soulignant la meilleure résilience du secteur privé wallon au choc conjoncturel du début des années 2000. Elément qui vient encore confirmer que, depuis le début des années 2000, l'économie wallonne semble sortir lentement de l'ornière.

### 3. Le chômage en Wallonie : un niveau inacceptable

#### 3.1. Beaucoup de sources statistiques... mais une même conclusion : il y a trop de chômage

Estimer l'ampleur du chômage en Wallonie est une question qui s'avère plus difficile qu'il n'y paraît. Prenons pour preuve les récents débats sur la fiabilité des statistiques wallonnes du chômage, qui ont conduit à une grande confusion et une incertitude sur les séries susceptibles de donner l'image la plus pertinente du chômage wallon.

L'encadré 3 reprend un descriptif des trois mesures statistiques du chômage existantes, à savoir la statistique des Chômeurs Complètement Indemnisés (CCI), celle des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) et la statistique issue de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT).

Doit-on voir une redondance dans ces trois sources statistiques ? Pas vraiment. En fait, chacune de ces séries, avec ses spécificités propres, permet de cerner avec plus de précision telle ou telle facette du chômage wallon. La statistique des CCI nous parle du chômage au sens de son coût budgétaire pour l'Etat. Celle des DEI, reprenant les chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de l'emploi, nous propose plutôt une vision du chômage comme réservoir potentiel de main-d'œuvre. Quant à la statistique obtenue sur base de l'EFT, elle est souvent présentée comme celle correspondant à la définition économique du chômage. En outre, toutes ces séries statistiques aboutissent à des conclusions similaires.

Premièrement, côté obscur, toutes les séries se rejoignent sur le fait que le chômage wallon atteint des niveaux inacceptables. Le tableau 6, qui compare, selon les trois sources de données disponibles, l'ampleur du chômage régional wallon et flamand, en témoigne.

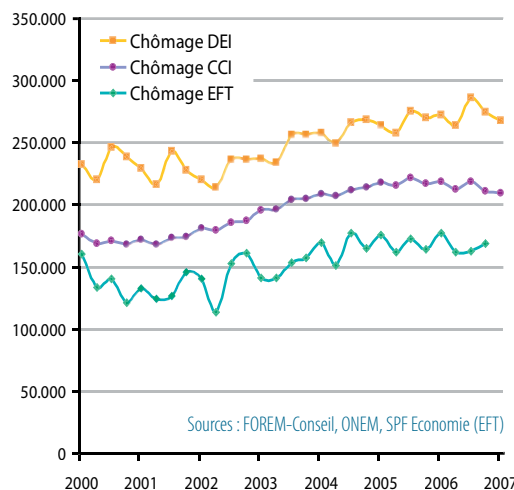
Pour se donner un ordre de grandeur, considérons la statistique administrative des DEI. Selon cette source, en 2006, la Wallonie comptait 274.000 chômeurs, contre 217.000 en Flandre, pour une population flamande en âge de travailler quasiment deux fois plus importante.

Deuxièmement, côté clair, les trois sources statistiques confirment que la hausse de l'emploi wallon, évoquée à la section précédente, permet de ralentir le rythme de croissance du chômage et même, selon les toutes dernières données disponibles, de l'enrayer (graphique 2). Ainsi, au premier trimestre 2007, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, on enregistrait une baisse de 1,7% du nombre de demandeurs d'emploi wallons.

**Tableau 6 - Le chômage en Wallonie selon les différentes séries statistiques (unités 2006)**

	Wallonie	Flandre
<b>Chômage DEI</b> <i>Source : Forem Conseil</i>	274.400	216.762
<b>Chômage CCI</b> <i>Source : Onem</i>	215.061	172.662
<b>Chômage EFT</b> <i>Source : SPF Economie (EFT)</i>	167.614	137.057

**Graphique 2 - Evolution des trois séries statistiques du chômage en Wallonie**



### Encadré 3 • Les trois mesures statistiques du chômage

D'un point de vue statistique, pour mesurer l'ampleur du chômage, il existe deux méthodes : soit on opère un comptage administratif des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, soit on procède à des enquêtes auprès d'échantillons représentatifs de la population selon une définition donnée du chômeur, habituellement celle du Bureau International du Travail (BIT), qui définit les chômeurs comme étant «les personnes de 15 ans et plus sans emploi, disponibles pour le marché du travail et à la recherche active d'un emploi».

En Wallonie, et plus généralement en Belgique, on distingue même trois mesures statistiques du chômage, en raison de l'existence de deux sources de données administratives :

#### 1. La statistique administrative des Chômeurs Complètement Indemnisés (CCI)

La statistique des CCI est basée sur les paiements d'allocations de chômage effectués par l'ONEM (Office National de l'Emploi). Précisément, elle dénombre «*les chômeurs complets non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein*». On retrouve dans la statistique des CCI les deux groupes suivants :

- Les travailleurs dont le contrat de travail a pris fin et qui perçoivent des allocations de chômage sur base de leurs prestations de travail antérieures;
- Les jeunes qui peuvent, sur base d'études faites, après avoir accompli une période de stage, bénéficier d'allocations d'attente.

#### 2. La statistique administrative des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI)

La statistique des DEI regroupe les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès du FOREM [VDAB (Flandre), ORBEM (Bruxelles) et ADG (Communauté germanophone)], inoccupées et disponibles pour travailler. Concrètement, en plus des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, cette statistique reprend les demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas d'allocation de chômage, à savoir :

- **Les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement**  
Cette catégorie comprend principalement les jeunes en période de stage qui précède leur admission au bénéfice des allocations d'attente, certains chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage ou encore des demandeurs d'emploi à charge d'un CPAS.
- **Les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement**  
Il s'agit de personnes qui ne remplissent pas les conditions pour avoir droit aux allocations de chômage, mais qui s'inscrivent librement pour bénéficier des services publics de placement.

Des deux statistiques administratives, il convient de privilégier celle des DEI qui se rapproche le plus de la définition du BIT. Au sens du BIT, il faut en effet prendre en considération tous les demandeurs d'emploi sans travail, peu importe qu'ils soient indemnisés ou non.

### 3. La statistique issue de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

A la différence des deux statistiques du chômage présentées ci-dessus, qui proviennent de sources administratives, cette statistique est construite à partir des résultats d'une enquête sur les forces de travail, réalisée par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) du SPF Economie, selon un questionnaire harmonisé au niveau européen.

Malgré les inconvénients propres à un travail par enquête, il convient d'utiliser exclusivement cette statistique harmonisée pour toute comparaison européenne du chômage. En effet, les différents Etats membres de l'Union européenne utilisent des acceptions administratives du chômage différentes; ce qui biaise évidemment les comparaisons entre pays.

#### 3.2. Un chômage de longue durée, qui frappe particulièrement les jeunes et les non diplômés

Quel est aujourd'hui le visage du chômage wallon ? Mis à part son ampleur, sa structure diffère-t-elle fondamentalement de celle du chômage en Flandre ? Dressons un bref état des lieux, autour de quelques chiffres clés (tableaux 7 et 8).

Les différents indicateurs présentés au tableau 7 montrent deux différences majeures dans la structure du chômage en Flandre et en Wallonie :

- La durée du chômage est plus longue en Wallonie qu'en Flandre. 44% des chômeurs le sont depuis plus de deux ans en Wallonie, contre 29% en Flandre. La différence inverse se marque dans le chômage de moins d'un an : 39% en Wallonie, contre 52% en Flandre.
- Les chômeurs âgés sont proportionnellement plus nombreux en Flandre qu'en Wallonie. 37% des chômeurs wallons ont plus de 40 ans, contre 44% en Flandre.

La comparaison, réalisée dans le tableau 7, montre aussi des similitudes importantes entre les régions :

- La proportion des chômeurs de moins de 25 ans est la même : 23% en Wallonie pour 22% en Flandre.
- La structure du chômage par niveau d'étude est relativement similaire, avec dans les deux régions, une importante proportion de chômeurs peu qualifiés.

**Tableau 7 - Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la durée d'inoccupation, l'âge et le niveau d'étude (2006)**

	Wallonie	Flandre
<b>Durée d'inoccupation</b>		
< 1 an	39	52
1 à 2 ans	17	19
> 2 ans	44	29
Total	100%	100%
<b>Age</b>		
< 25 ans	23	22
25 à 40 ans	40	34
> 40 ans	37	44
Total	100%	100%
<b>Niveau d'étude</b>		
< Secondaire inférieur	57	52
Secondaire	31	33
Supérieur	12	15
Total	100%	100%

**Note :** Pour la répartition des DEI wallons selon le niveau d'étude, ce sont les chiffres de décembre 2006 et non des chiffres moyens.

Sources : FOREM - Conseil, VDAB et calculs UWE

En complément du tableau 7, proposant une ventilation des demandeurs d'emploi selon différents critères, le tableau 8, basé sur les taux de chômage, offre un regard différent sur le chômage régional. Précisément, le tableau 8 permet de repositionner une catégorie particulière de chômeurs par rapport à l'ensemble de la population active, présentant des caractéristiques similaires.

Pour ce qui concerne les taux de chômage par âge et par niveau d'étude (c'est-à-dire le nombre de chômeurs d'une catégorie par rapport au total de la population active de la même catégorie), on constate qu'ils sont bien plus élevés en Wallonie qu'en Flandre. Cela s'explique par le nombre total de chômeurs plus important en Wallonie qu'en Flandre. Par contre, dans les deux régions, les proportions des taux de chômage entre catégories sont les mêmes.

Ainsi, en Wallonie comme en Flandre, le taux de chômage des jeunes est - grosso modo - trois fois plus élevé que le taux de chômage global. Ce taux est toutefois spectaculairement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre, respectivement 31% contre 12,5%. De même, dans les deux régions, le taux de chômage des actifs ayant au plus un diplôme de primaire est deux fois plus élevé que le taux de chômage global. Mais, encore une fois, la situation reste plus dramatique en Wallonie qu'en Flandre : 22% contre 9,5%.

### 3.3. Le niveau du chômage structurel : la Wallonie de plus en plus une exception en Europe

En dépit de la récente embellie conjoncturelle sur le front du chômage, fondamentalement, la Wallonie peine à infléchir la hausse du chômage que la plupart des pays européens ont connu entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80. La Wallonie s'engluie dans un chômage structurel, avec un taux supérieur à la barre des 10%.

Qu'entend-on par chômage structurel ? Dans la théorie, et en simplifié, le chômage structurel est le chômage qui ne peut être résorbé par la seule amélioration conjoncturelle de l'économie. Examinons sa réalité en Wallonie.

Les périodes de faible croissance ou de récession entraînent une aggravation du chômage. Or, en phase de reprise, l'emploi ne remonte pas toujours de façon symétrique. En économie, on parle à ce sujet d'effets d'hystérèse.

La courbe wallonne des demandeurs d'emplois, reprise dans le graphique 3, illustre parfaitement ce phénomène pour le cycle conjoncturel des années 90. Dans la première moitié des années 90, l'économie belge traverse une période de basse conjoncture et on assiste, tant en Flandre qu'en Wallonie, à une hausse du chômage. Dans la seconde moitié de la décennie, avec le retour de la croissance, le chômage retombe en Flandre à son plancher du cycle précédent, mais c'est loin d'être le cas en Wallonie.

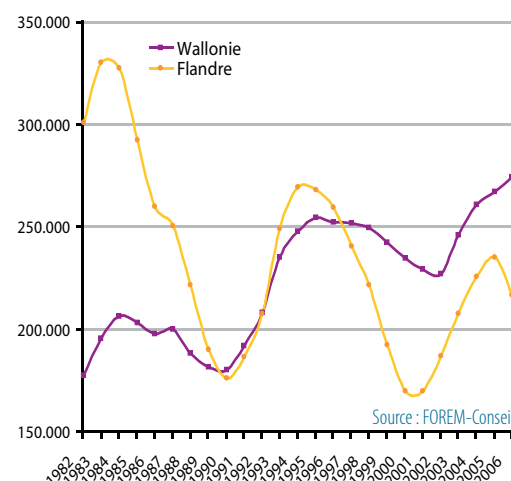
Au fil des cycles conjoncturels, la Wallonie accumule ainsi un réservoir de chômeurs, qui perdent peu à peu leurs compétences professionnelles et l'habitude de travailler. Ils se retrouvent alors progressivement exclus du marché du travail, aux exigences duquel ils ne répondent plus, et s'enlisent dans un chômage de long terme, ou chômage structurel.

**Tableau 8 - Taux de chômage par âge (année 2006) et niveau d'étude (année 2004)**

	Wallonie	Flandre
<b>Age</b>		
15 à 25 ans	31,3%	12,5%
25 à 50 ans	10,7%	4,0%
50 à 64 ans	6,0%	4,8%
<b>Total</b>	<b>11,8%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Niveau d'étude</b>		
Primaire ou sans diplôme	22,1%	9,5%
Secondaire inférieur	17,3%	6,9%
Secondaire supérieur	12,0%	5,7%
Supérieur	5,8%	3,4%
<b>Total</b>	<b>12,0%</b>	<b>5,4%</b>

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, «Enquête sur les forces de travail»

**Graphique 3 - Chômage structurel en Wallonie**  
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés



Le cas du marché du travail wallon, avec ces maux structurels, est-il isolé ? Pour répondre à cette question, le tableau 9 nous offre un tour d'horizon européen.

Il s'avère que les résultats allemands et français ne sont guère plus enviables que les résultats wallons. Reste que face à des pays comme le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, et plus récemment l'Espagne, l'évolution du taux de chômage wallon fait pâle figure.

Quant à la Flandre, avec un taux de chômage de l'ordre de 5 %, elle est aujourd'hui revenue à un taux de chômage proche d'un niveau de plein emploi, comme en 1990 et en 2000.

L'évolution du chômage flamand soulève une question d'importance : alors que le système institutionnel est identique, comment expliquer les évolutions divergentes de la Flandre et de la Wallonie ? A ce jour peu d'études proposent des analyses réellement concluantes.

**Tableau 9 - Taux de chômage harmonisés : un éclairage inter-régional et international**

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Belgique</b>	10,4	6,4	9,4	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,2
<b>Wallonie</b>	12,4	9,0	13,9	10,3	10,0	10,6	10,9	12,1	11,9	11,8
<b>Flandre</b>	8,9	4,3	5,8	4,3	4,0	4,9	5,7	5,4	5,5	5,0
<b>Allemagne</b>	nc	nc	8	7,2	7,4	8,2	9	9,5	9,5	8,4
<b>France</b>	9,6	8,5	11,1	9,1	8,4	8,7	9,4	9,6	9,7	9,4
<b>Espagne</b>	nc	13	18,4	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2	8,5
<b>Danemark</b>	6,7	7,2	6,7	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,9
<b>Irlande</b>	16,8	13,4	12,3	4,2	4	4,5	4,7	4,5	4,3	4,4
<b>Pays-Bas</b>	7,9	5,8	6,6	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7	3,9
<b>Royaume-Uni</b>	11,2	6,9	8,5	5,3	5	5,1	4,9	4,7	4,8	5,3

Sources : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail et Eurostat

### Conclusions : sans réformes structurelles, pas de baisse significative du chômage

Le diagnostic du marché du travail wallon, tant dans une perspective historique que comparative, s'avère sombre. La Wallonie reste empêtrée, depuis de longues années, dans un chômage structurel, alors qu'en Flandre, on atteint pratiquement le plein emploi depuis 1990. Les chiffres frappent : en 2006, un taux de chômage (au sens économique) de 11,8% en région wallonne, pour 5% en Flandre.

L'essor économique dont bénéficie l'Europe depuis près de deux ans a permis, d'abord de limiter la montée du chômage, puis de l'infléchir quelque peu. Mais l'analyse historique du chômage wallon montre que les améliorations conjoncturelles sont, et ce par définition, d'une durée limitée, mais surtout d'une ampleur insuffisante. Au terme de ces embellies conjoncturelles, le chômage wallon reste élevé.

L'explication est donnée par l'analyse structurelle du chômage : une forte proportion de chômeurs de longue durée et peu qualifiés, et donc peu ou prou dans l'impossibilité de remplir les emplois vacants existants ou ceux susceptibles d'être créés.

Deux types de mesures doivent être prises pour résorber cet important chômage structurel :

- des mesures visant à améliorer l'employabilité des chômeurs : meilleure formation, coaching plus actif, mesures pour accroître leur mobilité, meilleures infrastructures pour les gardes d'enfants, etc ;
- des mesures visant à rendre les salaires compatibles avec une situation de plein emploi : réduction des coûts salariaux et réduction des pièges financiers à l'emploi.

Mais il ne faut pas s'attendre à ce que de telles mesures portent leurs fruits dans un très court terme. Plusieurs années sont nécessaires pour modifier les structures d'un marché du travail, ainsi que les comportements individuels. Et deux conditions supplémentaires sont nécessaires.

Premièrement, ces mesures doivent être mises en œuvre sur une longue période. Deuxièmement, elles doivent être accompagnées par une grande rigueur de l'organisme de l'emploi (le FOREM-Conseil), à savoir que ce dernier établit clairement la règle que les chômeurs qui ont pu bénéficier des mesures appropriées d'accompagnement et de formation ne peuvent refuser un emploi qui leur est proposé. ||